Image not found or type unknown

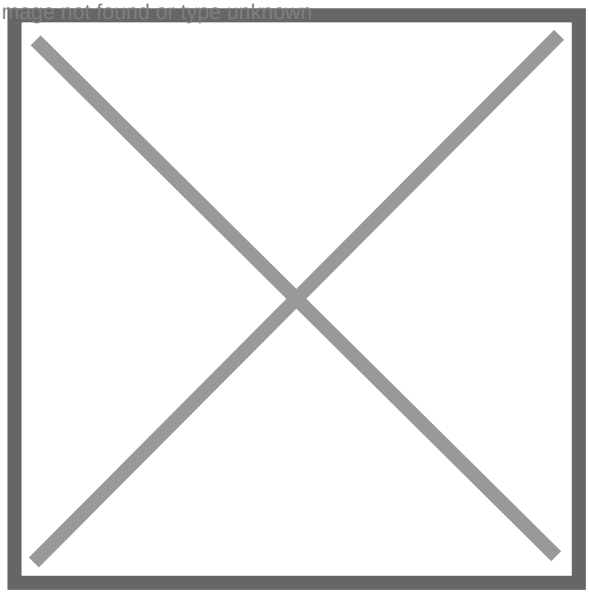

Proposition mutation pdt arret maladie

Par **mariejose**, le **19/10/2011** à **14:36**

Bonjour,

en arrêt maladie depuis 2 ans bientôt, (je suis agee de 58 ans et veuve) j'ai reçu de la part de mon employeur une proposition de mutation.
a priori mon medecin compte prolonger mon arret maladie jusqu'à l'invalidité (3 ans), que dois je faire face a cette proposition qui est doublée d'un plan de licenciement économique ou reclassement interne à l'entreprise.
l'inspection du travail m'a conseillée de ne pas répondre à cette proposition.
j'ai un mois de délai de reflexion.
A date, je ne peux ni ne souhaite accepter cette mutation, dois je donc en faire part à mon employeur ?

D'avance merci,

Cordialement,

MJ D

Par **pat76**, le **19/10/2011** à **19:03**

Bonsoir

Agissez comme l'inspection du travail vous l'a conseillé. Surtout, si vous n'aviez pas de clause de mobilité dans votre contrat de travail.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés